

Pôle aménagement
Urbanisme

Suivi par : Pierre DALLERY

N/Réf : LL/227945

Objet : SCoT Pays de Gex agglo

- approuvé et exécutoire - diffusion



Madame Isabelle HENNIQUAU
Maire de Sauverny
555 Route de la mairie
01220 SAUVERNY



Gex, le 25 février 2020

Madame le maire, *chère Isabelle,*

Le SCoT du Pays de Gex a été approuvé lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019. Étant rendu exécutoire le 24 février 2020, je vous transmets un exemplaire complet en version numérique.

Pour information, le SCoT approuvé est également téléchargeable en ligne sur notre site internet :

<https://www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches/procedures-durbanisme/scot/>

Conformément au code de l'urbanisme, il est également consultable sur le site de géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Afin de simplifier l'information du public, je vous remercie de mettre ce document sur le site internet de votre commune.

Je vous prie d'accepter, Madame le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le président et par délégation,
Le vice-président délégué à l'aménagement et aux relations transfrontalières

Vincent SCATTOLIN



PJ :

- Attestation du caractère exécutoire
- Clé USB contenant :
 - la délibération d'approbation et ses annexes
 - le dossier technique complet du SCoT